

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2011

Présents : Roger Boulard, Bérengère Bastide, Brigitte Bourgade, Aline Larrieu-Arguillé, Léon Boyer, Michel Barbot, Marie-Thérèse Bouchet, Christian Garnier, Nathalie Féret, Christian Hilaire, Françoise Lassalaz.

Excusés : Christine Vaille, Patrick Fara - Absents : Jamel Bezzazi, Loïc Rouveyrol.

Procuration de Patrick Fara à Bérengère Bastide - Secrétaire de séance : Bérengère Bastide

Le 2 février deux mille onze, à 20h45.

Nous, conseillers municipaux de la commune de Chambonas, avons été informés par voie de presse de la signature par Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, d'un arrêté du 1er mars 2010 accordant **un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "Permis de Villeneuve de Berg"**, à la société Schuepbach Energy LLC pour une durée de trois ans à compter de sa date de publication au Journal officiel de la République française. Une partie de notre commune fait partie de la zone concernée.

D'autres permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux ont été accordés dans le même temps à d'autres compagnies faisant ainsi du Sud Est de la France un véritable champ de prospection.

• **NOTRE COMMUNE EST PRISE EN OTAGE** d'une politique nationale visant à renforcer l'autosuffisance énergétique de la France par des moyens technologiques de très grande ampleur et catastrophique sur le plan écologique sans qu'aucune enquête publique ou concertation n'aient été conduites.

• **NOUS TENONS À SOULIGNER LA MÉCONNAISSANCE, PAR NOTRE GOUVERNEMENT, DE NOS TERRITOIRES** et des initiatives de développement qui se mettent en place sur l'Ardèche Méridionale.

• **NOUS TENONS À MANIFESTER NOTRE OPPOSITION** à un tel projet qui met en péril nos choix de développement et qui méprise totalement les outils et procédures de démocratie locale. Quid par exemple d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) quand une seule entreprise privée suffit à bouleverser les réserves en eau, le maillage routier et les paysages du sud Ardèche sur une surface de 931 km² ?

• **NOUS TENONS À INFORMER LA POPULATION DE CHAMBONAS** des conséquences et des risques sur l'environnement et sur la santé que comporte le procès technologique de prospection de gaz de schiste. Ces permis et ces procès n'ont fait l'objet d'aucun débat public.

- L'eau sur nos territoires est une ressource fragile. Les volumes nécessaires à l'extraction de gaz de schiste sont sans commune mesure avec les réserves disponibles.

- Notre territoire ne peut recevoir le réseau routier nécessaire à une telle industrie sans entraîner des bouleversements écologiques et paysagers majeurs.

- Les techniques d'extraction de gaz de schiste par fracturation hydraulique nécessitent l'utilisation de produits chimiques et de grandes quantités d'eau. Des risques de pollutions industrielles existent et des accidents ont déjà eu lieu.

• **NOUS REFUSONS** que la population de Chambonas subisse ces risques et ces conséquences.

• **NOUS SOULIGNONS L'INCOHÉRENCE** de cet arrêté du 1er mars 2010 avec la loi du 12 juillet 2010 portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, qui vise notamment à "Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus dé-carbonée".

• **NOUS AFFIRMONS NOTRE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ**, centré sur des productions agricoles, des richesses naturelles et culturelles et des filières économiques locales.

• **NOUS CONFIRMONS NOTRE ENGAGEMENT DANS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** en adéquation avec notre Communauté de Communes du Pays des Vans et ce d'une manière active et sans faux semblant.

Après avoir exposé les faits, présentés les différents aspects du problème et suscité un large débat au sein du Conseil municipal :

La commune de Chambonas est favorable à la mise en place d'une coordination trans-départementale de tous les acteurs politiques pour s'opposer au projet.

Le conseil Municipal de Chambonas à l'unanimité des membres présents délibère pour demander une annulation immédiate et sans condition de cet arrêté exclusif de permis d'exploration de notre sous sol.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres.

Pour copie conforme
Le Maire